



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 16 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 33			
Membres présents : 29	Absents avec procurations : 4	Absents sans procurations :	Votants : 33
Date de convocation : 10/04/2026		Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 17/04/2026	

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

Excusés avec procurations : Françoise BARRERE à Magalie GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Florian CELIE à Cédric LACASSAGNE, Philippe RIGAL à Philippe STREMLER

Absents sans procurations : /

Secrétaire : Malika BENSOUICI

N° DEL/2026-4-08	Considérant qu'en comptabilité M57, le résultat n-1 de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation qui doit combler obligatoirement le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser. Le surplus peut être reporté en section de fonctionnement ou affecté complémentairement en section d'investissement. Après avoir examiné et adopté le compte administratif 2025, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 017 331,36 €, et un besoin de financement de 594 294,95 € en section d'investissement qui est en déficit après prise en compte des restes à réaliser.												
Affectation des résultats de 2025 sur 2026	<p style="text-align: center;"><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés :</u></p> <p>-D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :</p> <table border="1"><tr><td>Résultat de fonctionnement</td><td></td></tr><tr><td>A Résultats de l'exercice :</td><td style="text-align: right;">1 193 869,93 €</td></tr><tr><td>B Résultats antérieurs reportés :</td><td></td></tr><tr><td> ligne 002 du compte administratif</td><td style="text-align: right;">5 823 461,43 €</td></tr><tr><td>C Résultat à affecter</td><td></td></tr><tr><td> = A+B (hors restes à réaliser)</td><td style="text-align: right;">7 017 331,36 €</td></tr></table>	Résultat de fonctionnement		A Résultats de l'exercice :	1 193 869,93 €	B Résultats antérieurs reportés :		ligne 002 du compte administratif	5 823 461,43 €	C Résultat à affecter		= A+B (hors restes à réaliser)	7 017 331,36 €
Résultat de fonctionnement													
A Résultats de l'exercice :	1 193 869,93 €												
B Résultats antérieurs reportés :													
ligne 002 du compte administratif	5 823 461,43 €												
C Résultat à affecter													
= A+B (hors restes à réaliser)	7 017 331,36 €												



N° DEL/2026-4-08

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 : déficit de financement - 3 675 471,61 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

3 761 314,67 € de recettes et 680 138,01 € de dépenses 3 081 176,66 €

Si besoin de financement (affectation obligatoire) :**F = D + E (si F est négatif) 594 294,95 €
(déficit)****AFFECTATION = C 7 017 331,36 €****1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 594 294,95 €
= au minimum couverture du besoin de financement F****2) Report en fonctionnement R 002 6 423 036,41 €***Pour : 28, contre : 5.*Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.Le Maire,
Jérôme BOUTELOUPSecrétaire de séance
Malika BENSOUICI